

**Appel à propositions pour la sélection d'organisation non gouvernementale pour la mise en œuvre d'activités de renforcement de la cohésion sociale et de la cohabitation pacifique entre les communautés locales et les populations délocalisées des forêts classées**

Réf : UNDP/RFP/2020/026

**I. CONTEXTE**

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) collabore avec les populations et les Etats pour contribuer à bâtir des nations pouvant faire face à la crise, à initier et à maintenir une croissance qui améliore la qualité de vie de tous. Nous offrons des perspectives mondiales et une vision nationale pour contribuer à autonomiser les personnes et à bâtir des nations résilientes dans 177 pays.

La présente procédure d'appel à projet/propositions est liée au projet « Participation des jeunes à la gestion durable des ressources forestières pour le renforcement de la cohésion sociale dans la région ouest de la Côte d'Ivoire ».

**II. OBJECTIFS ET RÉSULTATS CONCRETS ATTENDUS**

**Objectifs**

L'objectif est de procéder à la sélection de structures expérimentées dans la conduite d'activités de renforcement de la cohésion sociale et de la cohabitation pacifique entre les jeunes (filles et garçons) des communautés riveraines et ceux des communautés allochtones et allogènes délocalisées des forêts classées de Haute Dodo, de Scio et de Séguéla.

**Résultats spécifiques attendus**

Spécifiquement, il s'agira de:

- Réaliser des activités socio-culturelles et sportives de rapprochement communautaire impliquant les jeunes et les femmes;
- Renforcer l'accès des communautés des zones cibles aux infrastructures sociales de base comme des écoles, centres de santé (dispensaires, maternités), points d'eau (pompes hydrauliques, PMH), foyers polyvalents de jeunes;

- Soutenir les initiatives de paix des femmes des communautés riveraines et des populations délocalisées à travers des activités socio-économiques ;
- Accompagner les initiatives de prévention et de résolution des conflits des comités de paix et d'alerte précoce installés.

### III. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET DE QUALIFICATION

Les paramètres qui détermineront si une organisation non gouvernementale (ONG) est éligible par le PNUD seront basés sur le modèle de demande d'information de l'ONG. Les ONG qui ont déjà soumis les informations requises dans la demande d'information ne doivent pas les soumettre de nouveau.

Modèle de demande d'information – **Annexe II**

### III. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET DE QUALIFICATION

Les paramètres qui détermineront si une organisation non gouvernementale (ONG) est éligible par le PNUD seront basés sur le modèle de demande d'information de l'ONG. Les ONG qui ont déjà soumis les informations requises dans la demande d'information ne doivent pas les soumettre de nouveau.

Modèle de demande d'information – **Annexe II**

### IV. PROPOSITION

Méthodologie, approche, plan d'assurance qualité et plan de mise en œuvre proposés - cette section doit démontrer la réponse de l'ONG aux termes de référence en identifiant les composantes spécifiques proposées, la manière dont les produits/prestations seront traités, comme spécifié ; en fournissant une description détaillée des caractéristiques essentielles de performance proposées ; en identifiant les travaux/portions de travail qui seront sous-traités.

En outre, la proposition doit démontrer comment la méthodologie proposée respecte ou dépasse les termes de référence, tout en garantissant la pertinence de l'approche par rapport aux conditions locales et au reste de l'environnement opérationnel du projet. Cette méthodologie doit être présentée dans un calendrier de mise en œuvre et une assurance qualité.

Structure et ressources de gestion (personnel clé) - Cette section doit comprendre la description complète de la structure de gestion et des informations concernant les ressources requises, y compris les curriculum vitae (CV) du personnel clé qui sera affecté à la mise en œuvre de la méthodologie proposée, en définissant clairement les rôles et les responsabilités vis-à-vis de la méthodologie proposée. Les CV doivent établir les compétences et démontrer les qualifications dans les domaines pertinents pour les TDR.

## V. CRITÈRES D'ÉVALUATION ET MÉTHODOLOGIE

a) Les propositions seront évaluées sur la base des critères suivants :

- 1) L'offre technique rationnelle qui comprend des mécanismes d'inclusion innovants et reproductibles afin de maximiser le transfert de valeur aux bénéficiaires.
- 2) Des interventions à fort impact ciblant et répondant directement aux besoins établis dans les TdR.
- 3) Le montant du budget requis est proportionnel à la capacité de gestion administrative et financière prouvée de l'organisation.
- 4) Un suivi et une évaluation participatifs qui contribueront à créer un sentiment d'appropriation parmi les bénéficiaires afin de promouvoir la durabilité des interventions.

Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Organisation					
			A	B	C	D	E	F
1.	Expertise de la Structure en matière de conduite d'activités de prévention, de gestion des conflits et de cohésion sociale	40						
2.	Méthodologie, planning d'intervention	30						
3.	Qualifications de la Structure	30						
	Total	100						

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique - - Formulaire 1		Nbre de points maximum	Structure					
			A	B	C	D	E	F
	Expertise de la Structure							
1.1	Expertise de la Structure dans la conduite d'activités similaires	20						
1.2	Expertise spécifique dans l'organisation d'activités de cohésion sociale							

	- Expérience avec des institutions internationales	10						
	- Autres partenaires	10						
		40						

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 2		Nbre de points maximum	Structure					
			A	B	C	D	E	F
Méthodologie et plan de travail								
2.1	La note technique est-t-elle une compréhension des différentes tâches à accomplir ?	5						
2.2	Les aspects importants la prestation ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée ?	10						
2.3	L'équipe de travail du prestataire est-elle suffisante et organisée pour les tâches à accomplir ?	5						
2.4	Le chronogramme de travail est-il bien défini et conforme aux TDR ?	5						
2.5	La présentation du plan de travail est-elle claire, et la succession des activités ainsi que la planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution de la mission ?	5						
		30						

Evaluation de la proposition technique -- Formulaire 3		Nbre de points maximum	Structure					
			A	B	C	D	E	F
Qualification et expérience de la Structure								
3.1	Qualifications du Chef de mission (Sociologue, Communicateur, discipline apparentée, etc )	5						

3.2	Qualifications des autres membres de l'équipe	5						
3.3	Expérience dans les domaines requis (5 ans pour le chef de la structure et 2 ans pour les autres staffs)	10						
3.4	Connaissances linguistiques	10						
		30						

**b) Méthodologie de l'évaluation : basée sur la qualité en vertu d'une sélection de budget fixe**

La méthodologie basée sur la qualité en vertu d'une sélection de budget fixe implique que toutes les offres ont le même prix maximum global (qui ne peut excéder un montant du budget connu et fixe), et que la sélection est axée sur la qualité des offres ainsi que sur l'approche et la méthodologie proposées de l'OSC ou de l'ONG. L'ONG doit fournir sa meilleure offre technique et répartition financière (dans le budget) et ceci dans un budget unique (déclarant de manière claire les bases proposées). L'évaluation de toutes les offres techniques est menée conformément aux critères d'évaluations soulignés ci-dessous, et l'organisation qui obtient le meilleur score technique est choisie. Les OSC ou les ONG qui dépassent, dans leurs offres financières, le budget fixe établi, seront rejetées.

Les offres doivent refléter les besoins de la communauté dans des activités pouvant être mises en œuvre par les ONG ou les OSC. Au titre de la méthodologie basée sur la qualité en vertu d'une sélection de budget fixe, l'évaluation est axée sur l'optimisation des transferts de fonds à l'utilisateur bénéficiaire dans les limites d'un budget donné.

**c) Montant du budget et durée du Projet**

Les montants des offres doivent représenter soit un minimum de 20 000 dollars US. pour les interventions directes dans une seule communauté, activité ou zone géographique, et un maximum de 28 000 dollars US ; soit 140 000 dollars US pour des interventions directes dans plusieurs communautés, activités ou zones géographiques au sein du même pays, tel que déclaré dans les termes de référence.

La durée et le calendrier devront être déterminés en fonction des objectifs à atteindre et des activités prévues. De façon générale, tous les contrats auront une base de deux (02) mois et leur reconduction sera dépendante des résultats de l'évaluation de chaque contrat.

Le document de projet doit être conçu pour une **durée de 02 mois à compter de la date de signature de l'accord de partenariat avec le PNUD**. Cette durée peut connaître une extension en cas de bonnes des performances réalisées par l'Organisation et des besoins avérés.

**IV. PROCÉDURE DE SÉLECTION :**

Le PNUD examine les offres en cinq étapes :

- i) Détermination de l'éligibilité ;

- ii) Examen technique des offres éligibles ;
- iii) Notation et classement des offres éligibles sur la base des critères d'évaluation soulignés dans la section précédente afin d'identifier l'offre la mieux classée ;
- iv) Eclaircissements (le cas échéant) avec l'offre la mieux classée ; et
- v) Signature de l'Accord avec la partie responsable.

## V. PROCÉDURE DE SOUMISSION

Les candidats prennent à leur charge tous les frais relatifs à la préparation et à la soumission de l'offre.

**NB :** Les offres devront être soumises au plus tard le **08 Avril 2020 à 17H00** dans des plis scellés au bureau PNUD du plateau en face de la radiodiffusion RTI plateau avec la mention :

**« SELECTION DE STRUCTURES SPECIALISEES DANS LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIVITES DE  
RENFORCEMENT DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA COHABITATION PACIFIQUE ENTRE LES  
COMMUNAUTES LOCALES ET LES POPULATIONS DELOCALISEES DES FORETS CLASSEES »  
UNDP/RFP/2020/026**

*Note : le PNUD se réserve le droit de ne pas financer l'une quelconque des offres découlant du présent appel d'offres*

### **INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES**

Le PNUD met en œuvre une politique de tolérance zéro envers les pratiques interdites, notamment la fraude, la corruption, la collusion, les pratiques non déontologiques, et l'obstruction. Le PNUD est engagé dans la prévention, l'identification et le règlement de tous les actes frauduleux et les pratiques de corruption envers lui ainsi qu'envers les tierces parties impliquées dans les activités du PNUD. (Voir [http://www.undp.org/content/dam/undp/documents/about/transparencydocs/UNDP\\_Anti-fraud\\_Policy\\_French\\_FINAL.pdf](http://www.undp.org/content/dam/undp/documents/about/transparencydocs/UNDP_Anti-fraud_Policy_French_FINAL.pdf) et <http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/protestandsanctions/> pour une description complète des politiques)

Lors de la réponse au présent appel d'offres, le PNUD exige que tous les soumissionnaires se comportent de manière professionnelle, objective et impartiale, et qu'ils considèrent en tout temps les intérêts du PNUD comme primordiaux. Les soumissionnaires doivent obligatoirement éviter les conflits avec d'autres missions ou leurs propres intérêts, et agir sans considération du travail à venir. Tous les soumissionnaires dont il est avéré qu'ils sont concernés par un conflit d'intérêt sont disqualifiés. Sans limitation du caractère général de ce qui précède, les soumissionnaires, et leurs prestataires de services agréés, sont considérés comme ayant un conflit d'intérêt avec une partie ou plus de la présente procédure de sollicitations si :

\*Ils sont ou ont été associés dans le passé avec une société ou l'un quelconque de leurs prestataires de services agréés qui ont été engagés par le PNUD pour fournir des services relatifs à la préparation de la

conception, des termes de référence, de l'analyse ou de l'estimation des coûts, et d'autres documents utilisés dans cette procédure de sélection compétitive ;

\*Ils ont été impliqués dans la préparation ou la conception du programme ou du projet relatif aux services requis au titre du présent appel d'offres ; ou

\*Il est avéré qu'ils sont concernés par un conflit pour toute autre raison, tel que peut l'établir le PNUD, ou à sa discrétion.

Dans le cas où tout doute se présente concernant l'interprétation de ce qui constitue potentiellement un conflit d'intérêt, les soumissionnaires doivent informer le PNUD de la situation et demander la confirmation du PNUD quant à l'existence, ou non, de ce conflit.

**Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre soumission.**

**Cordialement**



*Représentant Résident Adjoint/Opérations*

## TERMES DE REFERENCE

### **SELECTION D'ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE DANS LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIVITES DE RENFORCEMENT DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA COHABITATION PACIFIQUE ENTRE LES COMMUNAUTES LOCALES ET LES POPULATIONS DELOCALISEES DES FORETS CLASSEES DANS LE CADRE DU PROJET DE «PARTICIPATION DES JEUNES A LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIERES POUR LE RENFORCEMENT DE LA COHESION SOCIALE DANS LA REGION OUEST DE LA COTE D'IVOIRE**

#### **I- Contexte**

La Côte d'Ivoire est engagée dans une réforme globale de secteur forestier en vue d'une meilleure gestion de ses ressources naturelles. Ainsi, depuis 1992, la Société de Développement des Forêts (SODEFOR) travaille à la préservation des Forêts Classées (FC) dont la charge lui a été confiée par l'Etat de Côte d'Ivoire. Dans l'optique de la sécurisation des forêts classées dans le pays, la SODEFOR a entrepris depuis 2016, un processus de relocalisation des occupants illégaux de ces forêts. Les délocalisations des forêts classées de la Haute Dodo, de Scio et de Séguéla ont été prévues dans le second semestre de l'année 2018 par la SODEFOR. Or, lesdites évacuations ont engendré auparavant des conflits entre les populations habitant les forêts et les autres communautés riveraines et ont eu comme conséquence entre autres la perte des moyens de productions, les traumatismes des déplacés (en particulier les enfants et les femmes), des cas de violences sexuelles, des difficultés d'accès aux services sociaux de base

Pour appuyer les efforts de la SODEFOR et les engagements de l'Etat de Côte d'Ivoire dans le domaine, plusieurs initiatives sont menées par de nombreux acteurs. C'est dans ce contexte que le bureau pays du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'Organisation International pour les Migrations (OIM), à travers le fonds du secrétariat général des Nations Unies pour la consolidation de la paix, ont initié le projet CIV 00110892 intitulé « Participation des jeunes à la gestion durable des ressources forestières pour le renforcement de la cohésion sociale dans la région Ouest de la Côte d'Ivoire».

Les enjeux liés à la mise en œuvre de ce projet, permettent d'affirmer qu'il a un rôle catalyseur. Car, la forte implication des jeunes et l'impact prévisible d'un tel projet sur la stabilité et la cohésion sociale entre les communautés cibles mobilisera les autres partenaires techniques et financiers pour une consolidation des acquis du projet.

Le projet promeut une approche plus inclusive dans la résolution des conflits liés aux déguerpissements des forêts classées et la responsabilisation des jeunes des communautés et est marqué par un caractère innovant en ce que dans la perspective de l'évacuation des forêts de Haute Dodo, Séguéla et Scio, l'utilisation d'une plateforme multi acteurs de dialogue inclusif des jeunes, des réseaux sociaux et NTIC dans la diffusion de l'information et la pleine participation des organisations de jeunes à l'observation indépendante des forêts, constituent une nouvelle approche qui peut être répliquée dans d'autres pays confrontés à la même situation.

Après une année de mise en œuvre d'activités de cohésion sociale et de protection des ressources forestières dans les localités cibles du projet, des résultats forts intéressants ont été enregistrés en matière de cohésion sociale entre les communautés riveraines et les populations délocalisées. Ce qui a permis d'atténuer les risques de tensions observées généralement au cours de ces opérations de déguerpissement. Au vu de tous ces acquis, il est nécessaire de consolider ces initiatives en mettant l'accent sur le renforcement des mécanismes de prévention et de gestion des conflits impliquant les communautés locales en général et les jeunes en particulier.

Au regard de ces particularités et de la nécessité d'accompagner les efforts du gouvernement dans la préservation d'un climat de paix, le PNUD procède à la sélection de structures expérimentées dans la conduite d'activités de cohésion sociale en faveur des communautés locales et des populations délocalisées des forêts classées de Haute Dodo, de Scio et de Séguéla.

Les présents termes de référence visent à décrire les critères de sélection de ces structures.

## **II- Objectif Général**

L'objectif est de procéder à la sélection de structures expérimentées dans la conduite d'activités de renforcement de la cohésion sociale et de la cohabitation pacifique entre les jeunes (filles et garçons) des communautés riveraines et ceux des communautés allochtones et allogènes délocalisées des forêts classées de Haute Dodo, de Scio et de Séguéla.

Spécifiquement, il s'agira de:

- Réaliser des activités socio-culturelles et sportives de rapprochement communautaire impliquant les jeunes et les femmes;
- Renforcer l'accès des communautés des zones cibles aux infrastructures sociales de base comme des écoles, centres de santé (dispensaires, maternités), points d'eau (pompes hydrauliques, PMH), foyers polyvalents de jeunes;

- Soutenir les initiatives de paix des femmes des communautés riveraines et des populations délocalisées à travers des activités socio-économiques ;
- Accompagner les initiatives de prévention et de résolution des conflits des comités de paix et d'alerte précoce installés

Toutes ces initiatives de prévention et de gestion des conflits doivent être mis en œuvre en étroite collaboration avec les autorités locales et les leaders communautaires.

### III- Résultats attendus

Les résultats suivants sont attendus :

- Les communautés riveraines des forêts classées cohabitent pacifiquement avec les populations délocalisées ;
- Les communautés des zones cibles ont un meilleur accès aux infrastructures sociales de base ;
- Les femmes issues des communautés riveraines et des populations délocalisées initient des activités socio-économiques visant le renforcement de la cohésion sociale ;
- Les comités de paix et d'alerte précoce initient des actions de paix et de prévention des conflits dans leurs zones d'intervention.

### IV- Méthodologie

Pour l'atteinte de ces résultats, le PNUD va sélectionner pour une période de deux mois des organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales spécialisées et expérimentées pour la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du projet de participation des jeunes à la gestion durable des ressources forestières pour le renforcement de la cohésion sociale dans la région ouest de la cote d'ivoire.

Cette sélection se fera sur la base des critères ci-dessous :

- la pertinence des activités proposées,
- de la zone d'intervention,
- de l'expérience,
- de l'expertise,
- des références antérieures,
- et du budget proposé

## V- PROFIL DES STRUCTURES SOUMISSIONNAIRES

Les structures techniques soumissionnaires du présent appel à manifestation d'intérêt devront :

- Être officiellement reconnues ;
- Avoir des responsables et des équipes jouissant d'une bonne moralité ;
- Disposer d'une représentation dans les zones de mise en œuvre du projet et/ou y avoir déjà travaillé sera un important atout ;
- Justifier d'expériences réussies en matière de conduite d'activités de cohésion sociale ;
- Justifier d'expériences réussies dans les domaines de renforcement des mécanismes de prévention et gestion des conflits et de la cohésion sociale ;
- Préciser les références de ces différentes expériences et les acteurs clés ;
- Avoir une bonne connaissance des zones d'intervention ;
- Disposer d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels dans les domaines ciblés ;
- Avoir et justifier d'une grande capacité opérationnelle sur le terrain ;
- Être disponible immédiatement.

## VI- DUREE, LIEU ET MODALITES DE DECAISSEMENT

### Lieu

Deux (2) zones géographiques d'intervention sont concernées dans le cadre du présent appel d'offre. Il s'agit de :

- ZONE 1 : San Pedro (Dogbo et Boua) & Séguéla (Wama) & Vavoua (Mignoré)
- ZONE 2 : Bangolo (Pèhai, Pinhou, Gloubly).

**NB** : Un partenaire ne peut être retenu que pour une seule zone d'intervention,

### Durée et calendrier

La durée et le calendrier devront être déterminés en fonction des objectifs à atteindre, et des activités prévues. De façon générale, tous les contrats auront une base de deux (2) mois et leur reconduction sera dépendante des résultats de l'évaluation de chaque contrat.

### Modalité de décaissement

Le décaissement se fera en deux tranches et chaque tranche correspondra à des résultats déterminés et facilement évaluables :

- 80% à la signature du contrat et après validation du plan de travail ;
- 20% à mi-parcours dans l'atteinte des résultats sur le terrain et après vérification des rapports narratif et financier par les équipes du PNUD. Si les objectifs assignés dans le cadre de la sélection ne sont pas atteints, le PNUD se réserve le droit de retenir ce montant jusqu'à la réalisation effective des résultats.

**Le PNUD se réserve le droit de renégocier cette modalité de décaissement avec l'ONG sélectionnée à la signature du contrat.**

## VII- MODALITES DE SOUMISSION / EVALUATION

Les structures devront présenter une note technique succincte qui décrit les différentes tâches et la méthodologie utilisée pour atteindre les résultats escomptés dans le cadre de cette intervention. Un accent devra être mis sur les capacités techniques et opérationnelles dont dispose le prestataire.

Une **proposition financière** faisant ressortir de façon détaillée les services et leurs coûts tels que spécifiés dans les présents TDR.

Les propositions devront porter sur les points suivants qui feront l'objet de l'évaluation de l'offre de la structure soumissionnaire :

Une **proposition technique d'une part et financière d'autre part dans 02 enveloppes séparées faisant ressortir :**

- une présentation de la structure, de ses ressources (humaines et matériels), et de ses expériences vérifiables dans les domaines (i) de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale (Appuis aux infrastructures locales de paix, prévention des conflits locaux, etc.), (ii) des AGRs (Appuis aux opportunités économiques des jeunes et des femmes.), (iii) de l'identification et la formulation de projets de cohésion sociale et (iv) de la mise en œuvre et le suivi des projets de cohésion sociale;
- un descriptif de la méthodologie prévue pour la conduite des activités d'identification des populations et communautés cibles, d'organisation d'échanges/dialogues communautaires, d'identification et de réhabilitation d'infrastructures communautaires de base et de renforcement des mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits en lien avec les opérations de délocalisation des populations infiltrées dans les forêts classées ;
- un chronogramme détaillé de mise en œuvre des activités de cohésion sociale et de rapprochement communautaire
- un plan de suivi-évaluation ;
- les CV du personnel disponible pour la mission (domaines de compétence, formation, expérience professionnelle dans les domaines concernés).

## VIII. ANNEXES

- **Annexe I** : Termes de Référence
- **Annexe II** : Formulaire d'Information sur le soumissionnaire (RFI) (version anglaise et version traduite)
- **Annexe III** : Modèle d'accord avec la partie responsable